

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 26.92T : Nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Renaison**

**Le Maire de la Commune de Renaison,**

- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.123-6 ;
- **Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2026 fixant à 12 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS soit 6 membres élus par le Conseil municipal, et 6 membres nommés par le Maire.
- **Vu** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Renaison :

Nom Prénom	Profession	Date et lieu de naissance	Adresse	Organisme / Association
<i>Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions</i>				
<b>BORIE Michel</b>	Retraité	04/04/1940 à ST Victor sur Arblanc (43)	157 rue Président René Coty 42153 RIORGES	<b>Croix Rouge</b>
<b>PERROT Charles</b>	Retraité	02/12/1953 à Lapalisse (03)	207 Chemin Joseph Driffort 42370 RENAISON	<b>Secours Catholique</b>
<i>Associations de personnes âgées et de retraités</i>				
<b>FAYET Anick</b>	Retraîtée	31/01/1948 à Le Coteau (42)	21 rue Claude Brosse 42370 RENAISON	<b>Club Accueil Amitié</b>
<b>TANIER Josiane</b>	Retraîtée	18/07/1950 à Roanne (42)	1193 route de Pouilly 42370 RENAISON	<b>ADMR</b>
<i>Association de personnes handicapées</i>				
<b>CHEVALIER Loïc</b>	Directeur Adjoint DIME André Romanet Site du Château de Taron	26/10/1985 à Vichy (03)	141 Route du Clos Normand 42370 RENAISON	<b>IME de Taron</b>
<i>Association familiale, sur proposition de l'UDAF</i>				
<b>SERRE Dominique</b>	Retraîtée	09/03/1959 à Roanne (42)	701 Chemin de la Pran 42370 RENAISON	<b>UDAF</b>

**Article 2 :** Les présents membres sont nommés pour la durée du mandat du Conseil municipal.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Renaison, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Laurent BELUZE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.